

Plateforme nationale de candidature en Master 1^{ère} année

monmaster.gouv.fr en ligne dès le 29 janvier 2024

Cette plateforme propose

- **Un dépôt unique des dossiers par les candidats**, suivant le principe du « *dites-le nous une fois* »
- **L'instauration d'un calendrier national unique**
- **Une optimisation du calendrier d'attribution des places** en master avant la fermeture estivale
- Une meilleure rencontre de l'offre et de la demande, et une plus grande **efficacité du dispositif de saisine du recteur de région académique** :

D'une part, il existera une meilleure connaissance de la localisation et du nombre de places demeurant vacantes au terme des candidatures.

D'autre part, les établissements auront une meilleure connaissance, bien avant la rentrée, du nombre de candidats réellement inscrits en leur sein.

La phase de gestion des désistements permettra ainsi de redistribuer les dernières places vacantes.

Informations et dossiers sur la plateforme

- Publication de l'offre de formation des établissements
- capacités d'accueil, conditions d'accès, ...
- Candidatures
- Phase complémentaire

Phase de candidature

- Un dossier commun pour les candidats
- 15 candidatures possibles en mention de masters en formation initiale + 15 candidatures en masters en formation en alternance
- Les candidatures dans les différents parcours d'une même mention = 1 dossier
- Les candidatures ne seront pas hiérarchisées

Qui peut candidater

- Etre inscrit en 3^{ème} année du Diplôme Nationale de licence ou être déjà titulaire d'un Diplôme National de Licence ou d'un diplôme considéré comme équivalent (consulter les fiches diplômes de l'établissement relatives aux conditions d'admission)
- Candidat d'un pays de l'espace économique européen
- Candidat extra-communautaire résidant en France ou dans un pays de l'espace économique européen sous réserve d'être en situation régulière de son statut étudiant en France

Exceptions

- Candidats non européens dont le pays est couvert par le dispositif « Etude En France »
- Candidats autorisés à redoubler dans le même parcours de formation
- Candidats admis par VES/VAP/VAE
- Candidats à un master international (MIR)

Le calendrier national pour 2024

| | Candidature hors alternance |
|----------------------------------|--|
| 29 janvier 2024 | Consultation des offres sur www.monmaster.gouv.fr |
| Du 26 février au 24 mars 2024 | Dépôt des candidatures sur www.monmaster.gouv.fr |
| Du 02 avril au 28 mai 2024 | Examen des candidatures par les établissements |
| Du 04 juin au 24 juin 2024 | Phase principale d'admission (transmission des propositions d'admission aux candidats et réponse des candidats à ces propositions) |
| Du 25 juin au 30 juin 2024 | Phase complémentaire : phase de candidature et classement des candidatures encore sur liste d'attente |
| Du 01 juillet au 12 juillet 2024 | Examen des candidatures en phase complémentaire |
| Du 15 juillet au 31 juillet 2024 | Phase d'admission pour la procédure complémentaire |
| Jusqu'à la mi-septembre | Gestion des désistements |

Le calendrier national pour 2024

| | Candidature en alternance |
|----------------------------------|---|
| 29 janvier 2024 | Consultation des offres sur www.monmaster.gouv.fr |
| Du 26 février au 24 mars 2024 | Dépôt des candidatures sur www.monmaster.gouv.fr |
| Du 02 avril au 28 mai 2024 | Examen des candidatures par les établissements |
| A partir du 02 avril 2024 | Phase principale d'admission et recherche de contrat |
| Du 25 juin au 30 juin 2024 | Phase complémentaire : phase de candidature et classement des candidatures encore sur liste d'attente |
| Du 01 juillet au 12 juillet 2024 | Examen des candidatures en phase complémentaire |
| Du 15 juillet au 31 juillet 2024 | Phase d'admission pour la procédure complémentaire |
| Jusqu'à la mi-septembre | Gestion des désistements |

Constitution du dossier

- Un dossier unique sur la plateforme
- 15 candidatures possibles au niveau de la mention de master en formation initiale + 15 candidatures au niveau de la mention en formation en alternance
- Contact : contact.monmaster@enseignementsup.gouv.fr

Constitution du dossier

- **Questionnaire préalable d'éligibilité** : confirmation de la procédure en ligne
- **Mon dossier candidat** : Tronc commun à tous les établissements récapitulant les informations personnelles de l'étudiant ⇒ **cette partie du dossier doit être complétée pour avoir accès à la candidature**
- **Documents additionnels et complémentaires** : pièces demandées par l'établissement (spécifique à la formation « candidatable »)

Candidature

- Pour avoir accès aux formations « candidatables », le dossier de candidature doit être complet, c'est-à-dire avoir déposé les pièces justificatives demandées
- Un dossier **incomplet** ou **invalide** au regard des pièces justificatives est un motif de refus
- Les **relevés de notes de L1, L2 et L3** (uniquement le semestre 1 pour les étudiants inscrits en L3 pour 2023/2024) sont indispensables pour l'étude de votre dossier par la commission pédagogique

Admission : réponse favorable

3 réponses possibles pour le candidat :

- Refus
- Acceptation provisoire : une seule proposition peut être conservée par le candidat
- Acceptation définitive : une seule proposition peut être acceptée, démission automatique de toutes les autres candidatures

Contact

Scolarité – Bureau des admissions